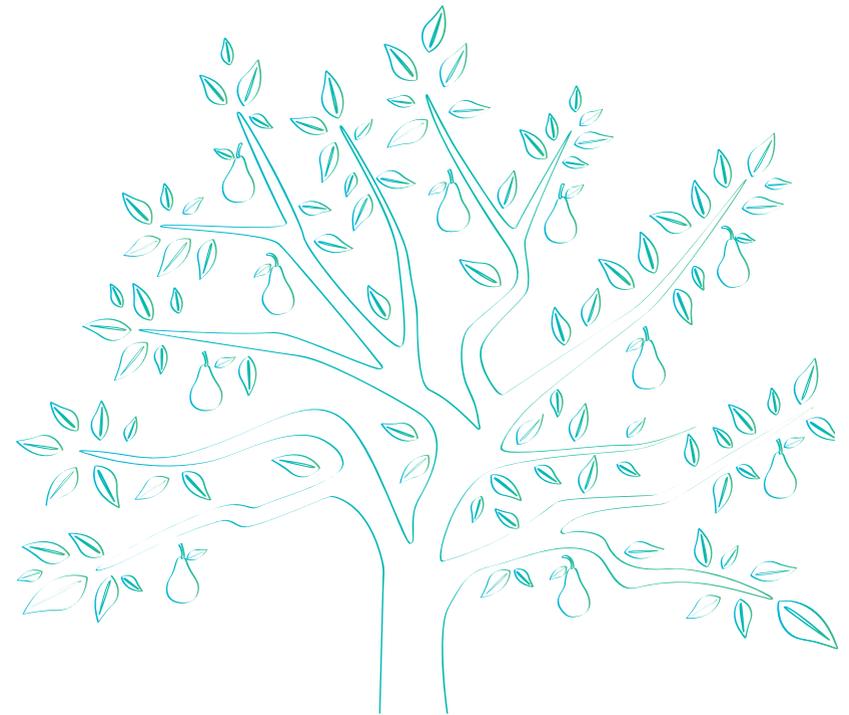


Les services du
CRÉMATORIUM DE
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
pour des parents endeuillés



560, avenue Maurice Thorez
94500 Champigny-sur-Marne
Téléphone : 01.45.16.60.60
contact@crematorium-champigny.fr
www.crematorium-champigny.fr



*Des parents viennent
de perdre un enfant.
Nous proposons des
services gratuits
pour les accompagner
dans leur deuil.*

HOMMAGE AUX TOUT-PETITS

*Une cérémonie pour faire mémoire,
le dernier samedi de mai*



Chaque année le crématorium organise, dans son établissement, une cérémonie en mémoire de ces enfants. Elle est ouverte à tous. Les parents sont accueillis par nos maîtres de cérémonie qui conduisent l'hommage, et par les associations d'aide aux parents endeuillés, qui sont conviées.

LE MÉMORIAL

Il est un lieu de recueillement, accessible dans le jardin cinéraire du crématorium. Il accueille les médaillons en céramique qui ont accompagné les petits cercueils pendant la crémation. Un poirier d'ornement à la floraison blanche, symbolisant la pureté et l'innocence, a été planté pour s'y recueillir.

Les médaillons, qui ont accompagné les crémations demandées par les établissements de soins, y sont déposés, après la cérémonie annuelle.

Les parents peuvent aussi y déposer le médaillon de leur enfant, après une cérémonie individuelle, dans notre établissement, tout au long de l'année.



COMMENT SE DÉROULENT

LES CRÉMATIONS DE TOUT-PETITS

LA CRÉMATION EST ORGANISÉE PAR L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS

Si les parents ne peuvent pas prendre en charge l'organisation des obsèques, c'est l'établissement hospitalier qui l'assurera, dans le cadre d'une démarche réglementée et respectueuse. Chaque corps est disposé dans un petit cercueil. Il est ensuite emmené au crématorium.

Cette procédure interdit tout accompagnement par les parents. Les opérations se déroulent confidentiellement sous la seule responsabilité de l'hôpital et du crématorium. Une traçabilité rigoureuse est assurée à chaque étape et les informations sont transmises à la chambre mortuaire de l'établissement concerné.

Des parents qui n'ont pas voulu ou pas pu organiser les obsèques de leur enfant peuvent s'interroger, même plusieurs années après, et rechercher des traces de la crémation et d'un lieu pour se recueillir. Ainsi, un médaillon accompagne les cercueils lors des crémations. Il est inhumé dans le mémorial.

LA CRÉMATION EST ORGANISÉE PAR LES PARENTS

Les parents organisent les obsèques et peuvent rendre un dernier hommage à leur enfant. Ils peuvent déterminer un lieu de mémoire dans une sépulture familiale, un caveau, par exemple.

Au crématorium, nous proposons aux parents de déposer un médaillon sur le cercueil, avant la crémation. Ce geste fait d'ailleurs partie de la cérémonie.

À l'issue de la crémation, le maître de cérémonie remet le médaillon, ayant participé à la crémation, dans une petite urne blanche. Si les parents le souhaitent, ils pourront déposer le médaillon dans le mémorial du jardin cinéraire.

La crémation d'un enfant de moins d'un an ne permet pas de récupérer de cendres. C'est la raison pour laquelle un médaillon en céramique réfractaire est déposé sur le cercueil pendant l'acte de crémation. Il conservera la trace du corps.